

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-124-2023

Objet : APPEL A PROJET PAEC NOUVELLE-AQUITAINE 2023-2027 - PORTAGE DES MAEC (MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES) POUR L'ANNEE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, notamment la gestion de la Gélise et des milieux associés de son bassin versant, et Protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu la délibération n°DE_118_2022 du 16 novembre, exécutoire au 21 novembre 2022, validant la candidature d'Albret Communauté à l'Appel à projet concernant les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) en Nouvelle-Aquitaine pour la programmation 2023-2027, pour l'année 2023,

Vu l'Appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaines du 22 septembre 2023 visant à mettre en place des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) en Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2024,

Vu la délibération n°DE-078-2023 du 20 septembre 2023, exécutoire au 26 septembre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant que la Communauté de Communes Albret Communauté porte l'animation du site Natura 2000 depuis 2016 ;

Considérant que chaque année depuis 2016, Albret Communauté dépose un dossier de candidature pour la mise en place d'un PAEC sur le territoire concerné par le site Natura 2000 de la Gélise.

Exposé des motifs :

Une grande part de l'animation du site Natura 2000 de la Gélise repose sur la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à destination des agriculteurs.

Ces mesures permettent aux agriculteurs d'être subventionnés par l'Europe et l'Etat pour des pratiques favorables à l'environnement.

Ainsi, depuis 2016, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) est déposé chaque année par Albret Communauté, pour la partie du site Natura 2000 situé en Aquitaine (les MAEC de la partie gersoise du site sont portées par l'ADASEA du Gers).

Les missions de la communauté de communes consistent à faire connaître le dispositif aux agriculteurs éligibles et à effectuer avec l'agriculteur son diagnostic d'exploitation, pièce indispensable à son engagement dans les MAEC.

Pour l'année 2024, Albret Communauté souhaite s'engager à nouveau dans le portage d'un PAEC dont l'animation est incluse au budget de l'animation du site Natura 2000 de la Gélise (déjà subventionné à 80%).

AR Prefecture

047-200068948-20231031-DEC_124_2023-AU
Reçu le 31/10/2023

~~Le Président de la Communauté de Communes~~ Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De déposer le dossier de réponse à l'appel à projet concernant les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques en Nouvelle-Aquitaine pour la programmation 2024-2027, pour l'année 2024.

Fait à NERAC le, 31 OCT. 2023

Le Président,

Alain LORENZELLI

Publié le : 31 OCT. 2023



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.